



## Congé d'un des deux titulaires du bail

Par **BOLLON**, le 31/01/2010 à 22:00

Bonjour,

j'ai signé un bail avec une personne, nous nous sommes séparés mais monsieur ne veut pas quitter le logement. je voulais savoir si j'envoie une lettre recommandée avec AR pour signifier que je donne le congé de l'appartement pour ma personne, cette lettre sera uniquement signée de ma main vu que monsieur ne veut pas signer cette lettre. Mon congé sera-t-il valide ? si monsieur ne paie pas son loyer peut-on se retourner contre moi ?

merci d'avance pour vos réponses

cordialement

Melle BOLLON